
TRIBUNE DES FAMILLES NOMADES ET VOYAGEUSES

Pour la liberté du choix d'instruction



*Instruire ses enfants en famille
est un droit !*

DES ENFANTS VOYAGEURS LIBRES D'APPRENDRE SANS ÊTRE DES FANTÔMES !

Texte et photos de Sylviana Lamour

Depuis le 2 octobre dernier, **la communauté des nomades et des voyageurs** est secouée. À la suite de l'intervention du président de la République, celle-ci s'inquiète du devenir de ces enfants. La menace est lancée : imposer la scolarisation dès 3 ans à tous les enfants. Afin de justifier cette décision, le Gouvernement brandit des arguments, tels des étendards de croisade, dans l'objectif de lutter contre celui qu'il nomme comme l'ennemi de la République : l'islamisme radical.

"Les parents ont le droit de choisir le genre d'instruction à donner à leurs enfants."



C'est ainsi que semaine après semaine, interview après interview, les membres du Gouvernement trouvent des justifications qui ne reflètent aucunement la réalité, évoquant sans discontinuer ces cas des petites filles voilées jusqu'aux pieds, d'écoles clandestines fermées chaque semaine ou encore des "petits fantômes" de la République. Cependant, tous ces arguments visant à salir l'Instruction En Famille (IEF) ne tiennent pas : les études le démontrent largement, il n'existe aucun lien entre IEF et radicalisme islamiste.

Les familles nomades comme les voyageuses, tout autant que chacune des familles françaises pratiquant l'IEF, ont fait ce choix en **totale liberté** et dans le **respect des besoins de leurs enfants**. La suppression de la liberté d'instruction serait donc pour cette communauté synonyme de la suppression de leur liberté de voyager.

DES ENFANTS NOMADES OUVERTS AUX AUTRES

Ces familles ont fait ce choix de vie par obligation professionnelle ou par conviction personnelle. Loin de vouloir s'enfermer ou de se replier sur soi, ces parents craignent de voir leur liberté être supprimée. Ce choix de vie se base sur une décision réfléchie et sur l'envie de transmettre des valeurs comme l'ouverture à l'autre, à la différence et à la diversité des personnes rencontrées sur les routes de France.

Comme toutes les familles ayant fait le choix de l'IEF, les enfants nomades sont soumis à des contrôles, d'une part de l'Éducation nationale annuellement, mais aussi de la mairie à laquelle ils sont rattachés, tous les deux ans, et ce dès leur retour dans leur ville de rattachement. Ainsi, et ce n'est pas une légende, les enfants instruits en famille sont bien connus, contrôlés et ne sont pas des fantômes de la République.

*Agissons ensemble pour la
diversité éducative !*



DES ENFANTS VOYAGEURS À LA DÉCOUVERTE DU MONDE

D'autres familles font le choix de s'offrir une parenthèse, de quelques mois ou plusieurs années, pour partir découvrir le monde avec leurs enfants. L'occasion pour ces familles d'aller à la rencontre des populations, des cultures et de l'Histoire. Une ouverture à l'autre **formidable et riche**, que nos enfants ne découvriront pas dans les cours d'école.

La décision de partir en voyage au long cours ne cadre pas souvent avec un projet pédagogique formel. Le projet de ces familles, très diverses, est d'offrir à leurs enfants une occasion de découvrir le monde en sortant la tête des livres scolaires et en levant les yeux des écrans trop nombreux.

Ces familles voyageuses ne sortent pas du système, elles ne laissent pas leurs enfants vagabonder et toutes continuent de faire suivre à leurs enfants une forme d'instruction adaptée à leur rythme, tout en arpentant les routes du monde. Via le CNED, les cours par correspondance ou encore le homeschooling, chaque enfant continue d'apprendre et de s'enrichir.

Parmi les exceptions présentées par le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-Michel Blanquer, se trouve la raison de « l'itinérance des parents sur le territoire français ». **Mais qu'est-ce que l'itinérance pour le ministère de l'Éducation nationale ?** En imposant un régime d'autorisation, ce Gouvernement sera seul décideur du bien fondé de notre projet de vie !



Pour les enfants qui parcourent les routes de France et du monde, l'Instruction en Famille offre la possibilité de découvrir des cultures différentes, d'apprendre des langues étrangères, mais aussi de mieux maîtriser la langue française. Et ce n'est là qu'une partie des compétences scolaires qu'ils développent. Car c'est également pour eux la possibilité de rencontrer des peuples et d'apprendre à mieux les connaître. Cette liberté leur permet aussi de découvrir des métiers, des activités, des arts de vivre, des philosophies, des communautés, des sports, des monuments historiques... et de prendre le temps de l'observation. C'est l'occasion de les sensibiliser pleinement à la protection de l'environnement et de la biodiversité en leur permettant une immersion totale dans la nature. C'est la chance pour eux de pouvoir saisir la grandeur du monde et la diversité de ceux qui y vivent.

Pour toutes ces raisons, et tant d'autres encore, nous allons continuer de nous mobiliser pour **défendre cette liberté**, celle du choix du mode d'instruction. Pas seulement pour nos enfants nomades ou voyageurs, mais pour tous les enfants de la République. Car tous les enfants ont le droit de recevoir une instruction adaptée à leur rythme, à leurs besoins, à leur sensibilité, et ce dans toute la bienveillance qu'offre le cadre familial.

Nous ne prétendons pas savoir mieux que les autres, nous n'avons aucun grief contre l'école ou ses professeurs. Nous sommes simplement **des parents désireux de prendre pleinement la responsabilité de l'instruction de nos enfants**, pour le temps pendant lequel nous nous en sentirons capables et durant lequel nos enfants en auront besoin.

Nous nourrissons humblement le désir de faire vivre le meilleur à nos enfants.

Les co-signataires de cette tribune :

*Sylviana et Yannick Lamour
Marie et Marc Chabeau
Valérie et Adrien Blanchy
Audrey-Anne et Michaël Delhommeau
Ludivine et Xavier Martins
Emmanuelle Enrico et Pascal Franks
Caroline Trapet et Jérôme Regazzacci
Mélanie Dugrit et Jérôme Llinares
Marion et Xavier Dorland-Galliot
Virginie, Patrice et Ophélie Pallares
Alice et Jonathan Jeannotte
Sandrine et Julien Duigou
Deborah et Yohan Sander
Virginie et Jonas Verschere
Cécile et Howard Ballet*